

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 juin 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 6 juin 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par les Représentants permanents
du Canada, de la Jordanie, du Liechtenstein,
de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom de nos gouvernements, et en vertu des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, nous avons l'honneur de demander au Conseil de tenir une séance publique consacrée au projet de renouvellement des dispositions de sa résolution 1422 (2002) et d'inviter les États intéressés à prendre la parole au cours du débat.

Le projet de renouvellement des dispositions de cette résolution a des implications qui touchent directement les États Membres, en particulier ceux qui sont parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, en ce qui concerne le maintien de la paix internationale, certains aspects fondamentaux du droit international et la contribution du Conseil à la promotion du droit et du respect des principes de responsabilité.

Le Représentant permanent
de la Nouvelle-Zélande
(*Signé*) Don **MacKay**

Le Représentant permanent du Canada
(*Signé*) Paul **Heinbecker**

Le Représentant permanent
du Royaume hachémite de Jordanie
(*Signé*) S. A. R. Prince Zeid Ra'ad Zeid **Al-Husseini**

Le Représentant permanent de la Suisse
(*Signé*) Jenö C. A. **Stahelin**

Le Représentant permanent
de la Principauté du Liechtenstein
(*Signé*) Christian **Wenaweser**

